

DEFINITION

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail** en alternance (formation/emploi), à durée déterminée ou indéterminée, avec une action de professionnalisation.

Il peut comporter une période d'essai ; Il peut être à temps partiel lorsque l'organisation du temps ne fait pas obstacle à l'acquisition de la qualification et qu'elle respecte les conditions propres au contrat.

QUI PEUT ETRE EMBAUCHE ?

- les jeunes de 16 à 25 ans révolus,
 - les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus inscrits à l'ANPE, ayant pour **objectif** d'acquérir une formation professionnelle pour favoriser leur (ré)insertion professionnelle.
- La **rémunération** correspond à un pourcentage du SMIC fixé en fonction de l'âge et du niveau de formation du demandeur.

QUI PEUT EMBAUCHER ?

Tous les employeurs de la branche professionnelle concernée par la qualification, assujettis au financement de la formation professionnelle continue.

OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES AU CONTRAT :

Le salarié titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de l'employeur et à suivre la formation prévue au contrat.

Les lois, règlements et convention collective de la profession lui sont applicables quand elles sont compatibles avec les exigences de la formation.

L'employeur s'engage à assurer au bénéficiaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle ; il s'engage à fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation dans le cadre d'un CDI.

LA FIN DU CONTRAT

Le contrat prend fin dans les conditions prévues en droit commun pour les CDI.

Dans le cadre du CDD, le contrat de professionnalisation prend fin avec l'aboutissement de l'action de professionnalisation.

Des dispositions spécifiques sont prévues en cas de rupture anticipée du contrat de travail.

QUI CONTACTER ?

La Direction Départementale du Travail (DDTEFP), les agences locales ANPE, les Missions Locales d'Insertion (MLI) ou les Permanences d'Accueil Information Orientation, (PAIO)...

IRTS- LR 1011, rue du Pont de Lavérune -CS 70022 34077 – Montpellier cedex 3

- Site: www.irts-lr.fr

Contact BTS : Béatrice Cussigh – Mail : beatrice.cussigh@irts-lr.fr -

Tél 04 67 07 02 41 - fax 04 67 47 28 46